



HAL
open science

Licence Langues étrangères appliquées

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues étrangères appliquées. 2017, Université de Corse
Pasquale Paoli. hceres-02027234

HAL Id: hceres-02027234

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027234v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence Langues étrangères appliquées

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Métiers de l'animation et de l'éducation aux patrimoines insulaires et méditerranéens

Établissement déposant : Università di Corsica Pasquale Paoli

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence mention *Langues étrangères appliquées* (LEA) est une licence généraliste en langues qui propose deux parcours : *Anglais-Italien* et *Anglais-Espagnol*. Elle vise à développer chez les étudiants la maîtrise de ces langues appliquées au secteur tertiaire en général, et plus particulièrement au tourisme et au commerce. Cette spécialisation est adaptée au contexte local d'emploi et la licence présente la spécificité de proposer des cours et une certification en langue corse. Une certification dans une troisième langue étrangère (compétences en langues de l'enseignement supérieur -CLES) et une certification en informatique (certificat informatique et internet -C2i- niveau 1) sont également prévues par le programme. La licence est conçue pour apporter une spécialisation progressive au fil des trois années d'études, avec une consolidation des acquis linguistiques et des enseignements de méthode en première année, complétée par des études de langues de plus en plus spécialisées et des matières d'application pendant les deux dernières années d'études. La professionnalisation est présente dès la première année de licence (L1), à travers un module d'enseignement dédié, et mise en pratique à travers des stages en deuxième (L2) et en troisième années (L3).

Les possibilités locales de poursuites d'études se concentrent sur les masters en information-communication, en tourisme ou en traduction proposés par l'Université, même si certains étudiants choisissent le master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF). Les étudiants relèvent principalement de la formation initiale, mais certains étudiants intègrent directement la deuxième ou troisième année, suite à un parcours de khâgne et d'hypokhâgne ou d'une formation de niveau bac+2. L'ensemble des cours a lieu dans les locaux de l'Université à Corte, sauf pour les étudiants qui profitent d'une mobilité Erasmus pour effectuer un ou deux semestres d'études à l'étranger.

Analyse

Objectifs

La licence se positionne clairement dans la politique de l'établissement (emplois dans le secteur tertiaire : tourisme, traduction, édition dans un cadre hyperlocal et local, avec des ouvertures à l'international). Les objectifs de la formation sont clairement formulés à travers une liste de connaissances et de compétences attendues en fin de cursus. Les acquis visés correspondent bien à l'environnement socio-professionnel, préparant les futurs diplômés à exercer des métiers liés au territoire local et au bassin régional, tels que le secrétariat, la traduction et l'interprétariat, le tourisme, l'accueil en hôtellerie, la navigation commerciale aérienne, le secteur commercial import/export ou encore l'immobilier. Compte-tenu de ces voies proposées, un renforcement et une diversification des enseignements des matières d'application, éventuellement par le biais de mutualisations intelligentes, augmenteront encore l'attractivité des diplômés de la licence sur le marché du travail, pour ceux qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études après la licence.

Organisation
<p>L'organisation globale de la formation est clairement exposée et permet une spécialisation progressive, renforcée par son architecture qui combine des unités d'enseignement (UE) fondamentales, transversales, pratiques et professionnelles, avec un système d'unités majeures et mineures. Des mutualisations sont effectives entre les parcours, autour d'un tronc commun aux deux parcours, comprenant des cours d'anglais et de matières d'application (droit, économie, mondialisation, institutions européennes, système éducatifs européens, connaissance du monde de l'entreprise). Il existe également un tronc commun transversal, que l'on peut supposer commun aux licences <i>Langues étrangères appliquées</i> et <i>Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales</i> (LLCER), bien que le dossier ne le précise pas. Celui-ci comprend des cours liés à la certification en informatique et en langues ; des cours fondamentaux spécifiques à chaque parcours portent sur la langue et les civilisations hispanophones ou italophones. Une augmentation du nombre d'heures de matières d'application, dès la première année, et leur diversification au sein du tronc commun permettraient aux étudiants de développer des compétences complémentaires utiles en vue de l'insertion professionnelle ou de la poursuite d'études. Il est regrettable que le dossier ne précise pas clairement quelles sont les heures mutualisées avec la licence LLCER.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation s'appuie sur de nombreux partenariats locaux précis avec des acteurs de l'environnement socio-économique, recouvrant des entreprises, des associations et des institutions, surtout à l'échelle locale. Le besoin de conforter ce positionnement en développant d'autres partenariats et ainsi d'augmenter le nombre d'offres de stages dans le secteur commercial est souligné dans le dossier. Au-delà de l'adossement à l'unité de recherche Lieux, Identités, eSpaces, Activités (LISA, UMR-CNRS 6240), le lien avec les activités de recherche de l'établissement n'est pas précisé. Des informations sur le positionnement de la licence à l'échelle locale font défaut : comment se situe-t-elle par rapport à la licence professionnelle <i>Hôtellerie et tourisme</i> de l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Corse (uniquement citée dans le dossier), la licence professionnelle <i>Guide-conférencier</i> et la licence mention LLCER (non citées dans cette rubrique) ? Le manque de prise en compte et de réflexion sur le positionnement national et international est également regrettable.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est composée très majoritairement d'enseignants du second degré (21) qui assument la plupart des responsabilités pédagogiques, au détriment notamment des enseignants-chercheurs (au nombre de 3, dont un responsable Erasmus), mais aussi de professionnels (2 professeurs associés à temps partiel -PAST- et 5 professionnels extérieurs). Il y a également 3 enseignants contractuels et 3 enseignants vacataires. L'équipe se réunit régulièrement à des moments opportuns de l'année, en présence ou non des étudiants, afin d'assurer le bon déroulement de la formation. Conformément à l'analyse faite par l'équipe elle-même, la proportion d'enseignants-chercheurs au sein de l'équipe a besoin d'être renforcée, notamment en langues, puisqu'actuellement seulement 3 % des cours sont assurés par un enseignant-chercheur titulaire. Ce point est critique, surtout en vue du projet, évoqué dans le dossier, de développement d'un master LEA.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Malgré des évolutions fluctuantes, mais globalement positives pendant la période évaluée, le niveau des effectifs en licence reste modeste. Les taux d'abandon ou de réorientation en L1, à hauteur de 40 % environ, sont particulièrement élevés dans le parcours <i>Anglais-Espagnol</i>, selon l'équipe pédagogique. Les abandons, problématiques au vu des effectifs réduits, sont en partie compensés par l'arrivée en L2 ou en L3 d'étudiants issus de formations de niveau bac+2 (BTS, DUT). Le dossier ne précise pas le nombre d'inscriptions en formation continue. La plupart des diplômés poursuivent leurs études en Corse, ou ailleurs, ce qui peut justifier la réflexion en vue de l'ouverture d'un master LEA. Etant donné le taux élevé de poursuite d'études parmi les répondants à l'enquête de L'observatoire des formations et de l'insertion professionnelle de l'Université de Corse (OFIP), le dossier ne présente pas d'informations sur les emplois professionnels occupés par les quelques répondants diplômés de licence n'ayant pas continué en master. Cette omission est regrettable étant donné l'objectif de professionnalisation de la formation.</p>
Place de la recherche
<p>La licence LEA est adossée à l'unité de recherche LISA (UMR-CNRS 6240). Selon le dossier, les étudiants ont l'opportunité d'assister à un certain nombre d'ateliers et de conférences, en dehors du programme officiel, mais le manque de précisions chiffrées n'atteste pas de l'impact réel de ce dispositif, qui gagnerait en visibilité s'il figurait clairement au sein de la maquette de la formation. Le dossier relève le nombre insuffisant d'enseignants-chercheurs au sein de l'équipe, ce qui constitue un préalable nécessaire pour rendre efficace l'adossement à la recherche.</p>

Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation est présente à travers l'organisation de la licence (module de professionnalisation dès la première année, module de création d'entreprise, etc.), à travers ses objectifs et son implantation dans le milieu socio-économique local. Les stages en deuxième et en troisième années et la préparation, au sein du cursus, de certifications professionnelles viennent conforter cette dimension. Les compétences professionnelles acquises et leur rapport au monde de l'entreprise sont précisés dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles), qui liste les métiers visés à la suite du diplôme. La fiche affirme la possibilité d'une inscription par apprentissage, par contrat de professionnalisation ou en formation continue, mais le dossier ne chiffre pas d'éventuels inscrits à ce titre pendant la période évaluée. Le statut d'étudiant-entrepreneur permet aux étudiants de bénéficier d'aides et de soutiens (appui de l'infrastructure locale, possibilité de signer un accord avec une couveuse, possibilité d'un aménagement des études) pour monter une entreprise et de valoriser cette activité au sein de leur cursus, mais aucun élément communiqué ne précise si des étudiants ont bénéficié de ce statut au cours de la période. Comme l'indique l'équipe, il est souhaitable d'augmenter le nombre d'intervenants professionnels, en développant d'autres enseignements relevant des secteurs d'activité visés.</p>
Place des projets et des stages
<p>Les étudiants réalisent deux stages de deux semaines en L2 et un stage de six semaines en L3, en France ou à l'étranger. La procédure à suivre est structurée et clairement détaillée, et les stages sont couverts par une convention. Les étudiants disposent d'un appui à la recherche de stages, à travers les services dédiés de l'Université, qui centralisent des offres de stages et proposent un accompagnement à la préparation des candidatures. Les étudiants souhaitant faire un stage à l'étranger peuvent profiter d'aides mises en place par l'établissement et par la région, mais le dossier ne précise pas combien d'étudiants en ont bénéficié pendant la période évaluée. A côté de ce dispositif plutôt performant, les informations présentées dans le dossier n'évoquent pas l'existence éventuelle de projets. L'intégration de projets tuteurés pourrait venir renforcer la dimension de professionnalisation.</p>
Place de l'international
<p>La licence bénéficie d'un environnement institutionnel très favorable avec de nombreux accords internationaux de différents types (Erasmus, CREPUQ, CIEP, RETI, ARC Euro-Méditerranée, Université Tethys, etc.). Malgré ce contexte et la nature du cursus suivi, la dimension internationale de la formation est actuellement sous-développée, selon les éléments communiqués dans le dossier, car les flux entrants et sortants sur trois ans sont faibles : entre 3 % et 15 % d'inscrits sortants par an en L2 et en L3, autrement dit entre 1 et 6 sortants et entre 1 et 6 entrants par an en mobilité Erasmus et des « voyages organisés tous les ans dans les pays des langues étudiées ». L'équipe doit inciter les étudiants à profiter davantage des possibilités de mobilité internationale longue qui leur sont offertes, afin de partir pour un semestre ou une année d'études, ou pour un stage de troisième année à l'international. Le dossier ne présente pas d'informations sur la mobilité enseignante (entrante ou sortante) et ne chiffre pas les stages à l'international indépendamment des mobilités Erasmus.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le dispositif de recrutement, de soutien et de réorientation est bien structuré. Un travail est effectué en amont avec les lycées, afin d'aider à l'orientation des futurs étudiants. L'entrée dans la formation par validation des acquis professionnels (VAP) est possible, tout comme la certification via une validation des acquis de l'expérience (VAE). Des passerelles existent avec les classes préparatoires aux grandes écoles, et des étudiants sont acceptés directement en deuxième et en troisième années de licence, ou suite à une formation de bac+2 (BTS, DUT), bien que le dossier ne précise pas combien d'étudiants sont concernés par ces passerelles et voies de recrutement particulières. Un dispositif d'aide à la réussite a été mis en place, dispositif qui repose sur des cours de soutien méthodologique et des heures de suivi pédagogique individualisé. Malgré ce dispositif, le taux d'abandon ou de réorientation en L1, à hauteur de 40 % environ, est encore trop élevé, comme le constate le dossier. Ceci est en contradiction avec le rapport du comité de perfectionnement, selon lequel les responsables pédagogiques relèvent un taux d'abandon « très faible » pour les deux mentions de licence <i>LEA</i> et <i>LLCER</i>.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La formation se déroule en présentiel, mais s'appuie sur plusieurs dispositifs de prise en charge d'étudiants en situation particulière (handicap, incarcération), qui permettent de moduler l'obligation de présence, en partie grâce à l'utilisation de l'environnement numérique de travail (ENT). Elle bénéficie d'un environnement favorable au sein d'un établissement qui met à disposition des équipements numériques, notamment au service de l'enseignement des langues (laboratoires multimédia, cabines de traduction, tableaux blancs interactifs, vidéoprojecteurs, etc.). Les étudiants présentent également le C2i (niveau 1) au sein de leur cursus. Le dossier ne fait pas état d'innovations pédagogiques particulières dans le domaine du numérique, se contentant de mettre en avant l'utilisation de l'ENT en tant qu'outil de communication</p>

entre enseignants et étudiants.

Evaluation des étudiants

La formation s'appuie logiquement sur les modalités d'évaluation définies en grande partie dans le règlement des études transversal, au niveau de l'établissement. Les critères d'obtention de crédits et les modalités de passage d'une année à l'autre sont clairement explicités. La mise en œuvre des modalités d'évaluation est ensuite modulée en fonction des contraintes spécifiques de la formation, que ce soit à travers le contrôle continu qui est privilégié en L1, afin de mieux permettre le suivi individualisé des étudiants, ou la prise en compte de la mobilité étudiante liée aux stages. Il y a une forte cohérence entre le projet pédagogique de la formation et sa mise en œuvre dans le suivi et l'évaluation des étudiants, même si l'équipe souligne l'opportunité d'une réflexion sur l'harmonisation de la notation au sein d'une même matière. Le dossier ne fournit pas d'informations détaillées sur la composition des jurys d'examens désignés par le directeur de la composante.

Suivi de l'acquisition de compétences

L'utilisation par les étudiants du « Portefeuille de Compétences », qui leur est présenté en ateliers par la Plateforme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (POIP), et l'existence de différents systèmes de certification intégrés dans la maquette de licence permettent aux responsables de la formation, en principe, de suivre l'acquisition des compétences par l'étudiant. Or, aucun élément chiffré, ni aucune analyse ne sont présentés pour mettre en avant l'impact de ce suivi. La liste des compétences développées au cours de la formation qui figure sur le supplément au diplôme ne fait pas apparaître de manière explicite la relation entre les enseignements suivis, les expériences de l'étudiant et les compétences acquises, ce qui nuit à la lisibilité.

Suivi des diplômés

Le dispositif tel que décrit par le dossier est insuffisant et les informations présentées dans le dossier sont particulièrement peu claires sur ce point. Selon le dossier, l'établissement suit les diplômés des masters et des licences professionnelles depuis 2007, mais non pas les licences généralistes, via l'OFIP. L'équipe appelle de ses vœux l'extension de ce dispositif formalisé à la licence *LEA*. Or, des statistiques publiées par l'OFIP concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études des diplômés de la licence sont présentées dans le dossier. L'équipe déclare réaliser un suivi ad hoc des diplômés, via des rapports de stage en L3, « en complément avec les enquêtes menées par la POIP » qui édite un annuaire des anciens. En tout état de cause, le dossier ne présente aucun élément chiffré attestant d'un suivi effectif des diplômés qui donnerait lieu à des analyses, ce qui peut être préjudiciable pour la connaissance du bassin d'emploi et la qualité du pilotage à moyen terme.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

La licence relève du conseil de perfectionnement « Lettres et Langues », recouvrant plusieurs formations : la licence mention *LEA*, deux parcours de la licence mention *LLCER*, ainsi que deux spécialités du master mention *Langues et cultures*. Le compte-rendu d'une réunion du conseil de perfectionnement, fourni en annexe, présente une analyse très superficielle des deux mentions de licence prises ensemble, qui contredit au passage des chiffres fournis dans le dossier d'évaluation, à propos du taux de réussite en L1. Le conseil doit s'ouvrir aux étudiants et aux diplômés des formations concernées et être restreint à la seule licence mention *LEA*, afin de permettre une action d'autoévaluation plus spécifique et plus approfondie. Il existe un questionnaire d'évaluation des enseignements par les étudiants, administré via l'ENT, mais le nombre de réponses qu'il génère, non précisé dans le dossier, est jugé « insuffisant » par l'équipe. Aucune analyse n'est fournie dans le dossier attestant de la pertinence des évolutions qui pourraient découler de la prise en compte effective des retours des étudiants par l'équipe pédagogique.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation bien organisée, dynamique et ouverte au monde professionnel, avec une spécialisation progressive sur les trois années d'études et un système de notation adapté aux spécificités du cursus.
- Les objectifs et les moyens mis en œuvre sont bien adaptés à l'environnement socio-économique de la Corse.
- La professionnalisation est mise en avant tout au long du cursus, et les étudiants ont la possibilité d'effectuer plusieurs stages.

Points faibles :

- La formation a une très faible proportion d'enseignants-chercheurs au sein de l'équipe pédagogique, ce qui nuit à la place de la recherche au sein de la formation.
- Les effectifs de la licence restent faibles et le taux d'abandon en première année est élevé, notamment au sein du parcours *Anglais-Espagnol*.
- Le dispositif d'autoévaluation et le suivi des cohortes sont insuffisants, et le regard sur le positionnement de la formation néglige les niveaux national et international.
- L'ouverture à l'international reste peu développée pour une licence de langues, malgré un contexte institutionnel favorable.

Avis global et recommandations :

La licence est bien structurée, adaptée à son environnement socio-économique local, et privilégie la professionnalisation. Un léger rééquilibrage des cours en première année, en y introduisant davantage de matières d'application, pourrait aider à réduire les échecs ou les abandons, en remettant l'accent sur l'objectif professionnalisant de la licence, tout en maintenant un niveau d'exigence raisonnable en langues. Cela permettrait également aux étudiants de développer des compétences complémentaires utiles en vue de l'insertion professionnelle, d'une passerelle vers la licence professionnelle *Guide-conférencier* après la L2, ou de la poursuite d'études en information-communication, par exemple. Ces cours pourraient prendre la forme d'enseignements en langue anglaise, ou bien capitaliser sur des possibilités de mutualisations avec d'autres mentions de licence, le cas échéant. La consolidation des accords internationaux et l'incitation à la mobilité étudiante pourraient également constituer des éléments de motivation à mettre en avant dès le début du cursus (pour une mobilité étudiante à partir de la L2). La mise en avant de l'internationalisation pourrait être soutenue par l'accueil au sein de la formation d'enseignants-chercheurs étrangers venant faire cours dans le cadre d'une mobilité enseignante.

Un renforcement du dispositif d'autoévaluation, autour d'un comité de perfectionnement étendu aux étudiants et aux diplômés et restreint à la mention, qui se pencherait sur les résultats des enquêtes menées auprès de tous les étudiants, serait un outil de pilotage intéressant pour cibler davantage les raisons des échecs en première année. Informé par un suivi des diplômés davantage formalisé et systématisé, ce comité serait mieux à même de veiller à ce que la formation reste en adéquation avec la réalité du bassin d'emploi.

La réflexion autour de la mise en place d'un master *LEA*, évoquée par l'équipe, pourrait augmenter l'attractivité de la licence en fournissant une possibilité de poursuite d'études localement au sein de la filière. Cependant, le taux d'encadrement des enseignants-chercheurs, facteur capital pour l'adossement à la recherche, ainsi que l'effectif potentiel des étudiants - faible à ce jour - devraient également être pris en compte par l'établissement.

Observations de l'établissement



Éléments de réponse aux avis et recommandations des experts du HCERES

Licence Langues Etrangères Appliquées (LEA)

- ✓ Etant conscients de l'insuffisance de l'ouverture à l'international liée aux difficultés dues à l'insularité et au surcoût financier qu'elle génère, nous avons renforcé dans un premier temps les enseignements en LVE. De plus, nous pensons que l'ouverture prochaine du Centre des Langues à l'Université de Corse devrait inciter davantage les étudiants à la mobilité. Une réflexion est actuellement engagée quant à l'aide financière à apporter aux étudiants afin de favoriser l'ouverture à l'international.

Le Président de l'Université de Corse


Paul-Marie ROMANI

